
SUBVENTION

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF)



BILAN CAMPAGNE 2025

Subvention Projet Sportif Fédéral (PSF)

Les chiffres clés de la campagne 2025

453 500 €

Enveloppe de l'ANS (en baisse de 7,49%)

349 actions financées

dont 81,1% pour le développement de la pratique

132 structures bénéficiaires

dont 105 clubs, 13 CDT, 14 ligues

51 % pour les clubs

Montant moyen de 2204 € pour les clubs

SUBVENTION PSF 2025 – BILAN GÉNÉRAL

L'Agence Nationale du Sport (ANS) confie la gestion de la campagne de subvention PSF à la FFTDA.

Les **décisions sont collégiales** et portées par la **commission fédérale PSF** composée de 14 membres (4 élus nationaux, 4 président.e.s de ligues, 1 représentante Outre-Mer, 1 présidente Commission d'Ethique, 4 membres de la DTN).

En 2025, l'ANS a doté la FFTDA d'une **enveloppe PSF de 453 500 €** (-7,49% par rapport à 2024) pour soutenir les actions portées par les clubs, les comités départementaux et les ligues.

Evolution de l'enveloppe PSF depuis 2020

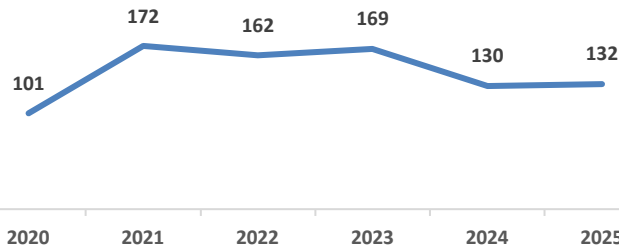


Pour éviter l'effet « saupoudrage » :

- À partir de 2024, la FFTDA a appliqué le critère d'éligibilité de **70 licenciés minimum pour les clubs** (ou 40 licenciés si le siège social du club est situé en ZRR-CRTE Rural ou en Outre-mer)
- En 2025, l'ANS a imposé le seuil de **750€ minimum à attribuer par action** pour toute type de structures.

En 2025, on compte **132 structures bénéficiaires** dont 105 clubs, 13 CDT et 14 ligues.

Evolution du nombre de structures bénéficiaires de la subvention PSF



A la demande de l'ANS, la subvention PSF ne concerne pas les associations de Corse, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Polynésie Française. Celles-ci déposent une demande via les Projets Sportifs Territoriaux (PST) gérés par les services de l'Etat.

SUBVENTION PSF 2025 – BILAN GÉNÉRAL

Enveloppe PSF 2025 de 453 500 € répartie de la façon suivante:
51 % pour les clubs, 9,6 % pour les CDT et 39,4 % pour les ligues.

349 actions financées réparties en 4 objectifs opérationnels fixés par l'ANS et déclinés en actions prioritaires par la FFTDA.

Subvention PSF 2025 - Répartition enveloppe

	Clubs	CDT	Liges	TOTAL
Nombre de structures bénéficiaires	105	13	14	132
Montant subvention attribué	231 500 €	43 400 €	178 600 €	453 500 €
Nombre d'actions subventionnées	239	41	69	349
Montant minimum	1 000 €	1 500 €	3 730 €	
Montant maximum	12 000 €	5 050 €	33 500 €	
Montant moyen	2 204 €	3 338 €	12 757 €	

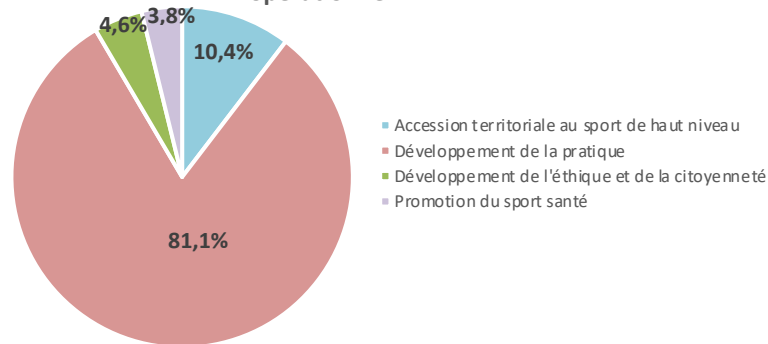
Nombre d'actions éligibles: 2 à 4 pour les clubs, 2 à 5 pour les CDT, 2 à 7 pour les ligues.

L'ANS impose un seuil minimum d'attribution de 750 € par action et de 1500 € au total (abaissé à 500€ par action et 1000€ au total pour les clubs dont le siège social est situé en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR).

Crédits répartis de la manière suivante:

- **81,1 % pour le développement de la pratique** (publics jeunes, féminines, handicap, QPV/ZRR/outre-mer, formation des enseignants,...)
- **10,4 % pour l'accès au haut niveau** (*uniquement pour les ligues et pour le dispositif PAHN*)
- 8,4 % pour les actions citoyennes et promotion de la santé

Répartition de l'enveloppe PSF 2025 par objectif opérationnel



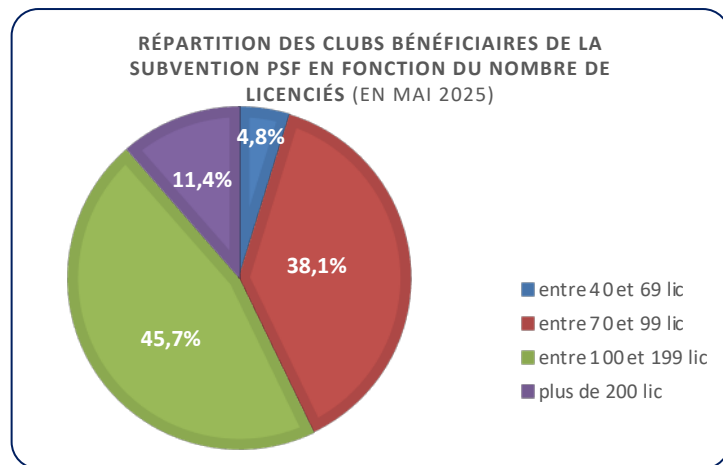
SUBVENTION PSF 2025 – CLUBS

119 dossiers déposés par les clubs mais 14 non-éligibles (non-respect du seuil de licenciés, seuil financier, nombre d'actions minimum ou actions non éligibles).

105 clubs bénéficiaires qui représentent **11,9 % des clubs affiliés** et **25,7% des licenciés**.

43 % des clubs ont moins de 100 licenciés, 45,7% ont entre 100 et 199 licenciés et 11,4% ont plus de 200 licenciés.

Parmi les 5 clubs qui ont entre 40 et 69 licenciés : 2 outre-mer, 3 ZRR/CRTE Rural.

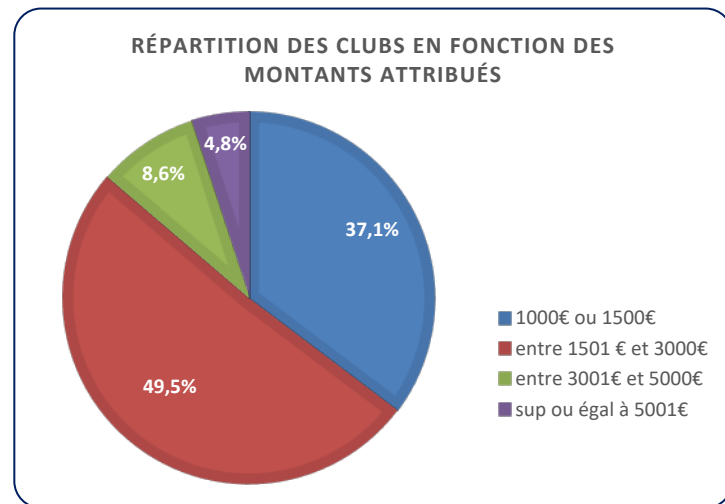


Données en mai 2025. Possibilité d'évolution des chiffres jusqu'au 31 août 2025.

231 500 € attribués aux clubs, soit 51 % de l'enveloppe globale.

La subvention pour les clubs varie **entre 1000 € et 12 000 €**, avec une **moyenne de 2204 €**.

37 % des clubs bénéficiaires ont perçu le seuil minimum 1500 € (ou 1000 € pour les clubs situés en ZRR-CRTE Rural).



SUBVENTION PSF 2025 – CDT & LIGUES

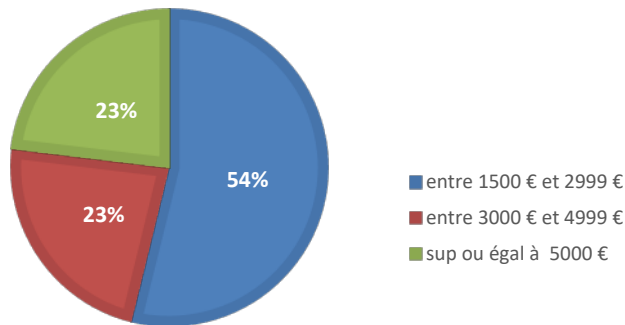
COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

43 400 € attribués aux CDT, soit **9,6 %** de l'enveloppe globale.

13 CDT bénéficiaires dont 6 en Ile de France, 4 en Occitanie, 2 en Grand-Est, 1 en Nouvelle-Aquitaine.

La subvention pour les CDT varie **entre 1500 € et 5050 €**, avec une **moyenne de 3338 €**.

RÉPARTITION DES CDT BÉNÉFICIAIRES SELON LE MONTANT ACCORDÉ DE LA SUBVENTION PSF 2025



LIGUES

178 600 € attribués aux ligues, soit **39,4 %** de l'enveloppe globale.

14 ligues bénéficiaires (de Métropole, Réunion, Guyane)

La subvention pour les ligues varie **entre 3730€ et 33 500 €**, avec une **moyenne de 12 757 €**.

Répartition des ligues bénéficiaires selon le montant accordé de la subvention PSF 2025

